Programme Panafricain de Formation à l'Entrepreneuriat Coopératif Agricole

La Conférence Panafricaine Coopérative (CPC), la plus importante organisation panafricaine spécialisée dans la promotion des sociétés coopératives comme alternative de croissance inclusive vient de mettre au point un programme conçu spécialement pour faciliter votre compréhension et votre pratique : **Le Programme Panafricain de Formation à l'Entrepreneuriat Coopératif Agricole** (PPFECA). C'est le fruit de plus d'une décennie de réflexion et d'analyse sur la problématique de l'accompagnement des mouvements coopératifs agricoles dans les pays d'Afrique sub-saharienne.

Le PPFECA est un programme de formation certifiant destiné aux personnes-ressources, acteurs centraux de la promotion du mouvement coopératif africain, spécifiquement dans son volet agricole.

SOMMAIRE

Les raisons du PPFECA.....6
Contenu du PPFECA 7
Objectifs et horaires 13
Cibles de la formation 15
Organisation des sessions de formation 16
Méthodes de formation 17
Coût de la formation 19

Que savoir sur la CPC ?

La CPC est une organisation bipartite créée en 1967 par des pays africains, les mouvements coopératifs et les mouvements syndicaux. Elle compte aujourd'hui 20 pays membres. Depuis 2008, seuls les Etats et les mouvements coopératifs en sont membres.

La CPC dispose de deux instruments majeurs : l'Université Africaine de Développement Coopératif (UADC) basée à Cotonou qui donne des formations diplômantes alignées sur le système Licences, Master et Doctorat (LMD) mais aussi des formations continues sur diverses problématiques de développement et le Secrétariat Exécutif (SE) qui est installé à Yaoundé au Cameroun dont la mission principale est d'accompagner les pays membres dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et programmes de développement coopératif en apportant un appui de proximité aux acteurs potentiels et actuels susceptibles de lutter efficacement contre la pauvreté, le sous-emploi et le chômage.

Réalisations majeures de la CPC

La saisine de l'OHADA (Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires) en 1999 pour considérer les coopératives comme matière à prendre en compte par une législation communautaire et l'accompagnement technique de cette organisation pour l'élaboration de l'Acte Uniforme relatif au droit des Sociétés Coopératives (AUSCOOP). Elle a aussi contribué avec l'OHADA à la vulgarisation de cet acte dans quelques pays d'Afrique (Mali, Cameroun, Guinée Equatoriale, Togo)

L'appui-conseil au ministère de l'Agriculture et du Développement rural du Cameroun (MINADER) pour l'élaboration et la mise en place du Registre des Sociétés Coopératives (RSC) et la formation du personnel en charge du RSC dans les différentes régions du pays pour sa tenue.

La formation en collaboration avec l'Ecole Régionale de Magistrature de l'OHADA de cadres africains en charge de la promotion des coopératives et la maîtrise de l'AUSCOOP

Animation de plusieurs ateliers de vulgarisation de l'AUSCOOP au Cameroun

L'appui conseil à la Plateforme Régionale des Organisations paysannes en Afrique Centrale (PROPAC) sur commande de la FAO, (Bureau Sous Régional de l'Afrique Centrale Libreville). Dans le cadre de cette prestation, plusieurs ressources pédagogiques ont été élaborées au profit de la PROPAC sur l'entrepreneuriat coopératif agricole

L'élaboration pour le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche du Congo de la Stratégie Nationale de Promotion de l'Entrepreneuriat Coopératif Agricole au Congo et formation des cadres nationaux sur l'entrepreneuriat coopératif agricole

L'élaboration pour le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural de la République Centrafricaine d'un programme pilote de promotion de l'entrepreneuriat coopératif agricole dans la filière des cultures maraîchères dans Bangui et environs

Formation à Bangui en RCA des hauts responsables de l'Etat et des députés sur la problématique de l'entrepreneuriat coopératif en lien avec la législation communautaire sur les sociétés coopératives

Formation des cadres potentiels formateurs en entrepreneuriat coopératif au PPFECA. Un groupe de 45 cadres a bénéficié de la première session de ce programme avec beaucoup d'intérêt et de satisfaction

Les raisons du PPFECA

Au titre des éléments justifiant l'élaboration et la mise en œuvre de ce programme de formation, figurent :

L'intérêt des Etats d'Afrique subsaharienne au développement agricole pour, d'une part réduire l'insécurité alimentaire et nutritionnelle qui touche bon nombre d'entre eux et d'autre part contribuer à l'amélioration des revenus des producteurs agricoles qui sont de plus en plus touchés par le phénomène de la pauvreté

Dans une approche de promotion de véritables sociétés coopératives conformes à l'esprit de la législation communautaire, les sociétés coopératives devraient être en mesure d'apporter de nombreux services à leurs membres ainsi qu'à la communauté au lieu d'attendre des dons et subventions. Il est question d'un véritable changement de paradigmes en termes d'approche d'organisation et de formation des acteurs agricoles dans nos pays; ce qui ne peut être possible que grâce à une organisation des acteurs faite sur la base d'une professionnalisation pointue de ceux qui doivent jouer un rôle de coaching de proximité

Ceux qui sont responsabilisés pour conduire la promotion des coopératives dans nos Ministères, des projets et programmes de développement, dans les Organisations de la Sociétés Civiles (OSC), et dans les cabinets et bureaux d'études spécialisées en économie coopérative n'ont malheureusement pas toujours les compétences suffisantes pour faire un appui-conseil de qualité. Cet état de fait explique que beaucoup de personnes qui parlent et qui veulent s'investir dans la promotion des coopératives ne savent vraiment pas ce qu'est la coopérative.

Contenu du PPFECA

I Technologie d'éducation et de formation des adultes appliquée à l'entrepreneuriat coopératif agricole

Les acteurs agricoles-cibles des initiatives de regroupement coopératif sont dans leur quasi-totalité des actifs qui de par leur âge et surtout leurs conditions socio-professionnelles ont des spécificités que leurs partenaires(les conseillers ou formateurs) doivent bien cerner pour espérer obtenir le succès attendu de leur action d'appui-conseil. «L'adulte en situation d'apprentissage a ses particularités qu'il convient de prendre en compte » ;

Certaines méthodes de vulgarisation agricole classiques consistant à prendre le producteur comme celui qui doit apprendre et l'agent de vulgarisation qui est supposé détenir toute la connaissance infuse, sont de nos jours dépassées. Il convient de changer de « logiciel » pour établir un climat de confiance nécessaire à l'assimilation par les producteurs des nouvelles connaissances que l'on veut leur faire acquérir.

Ce module permettra aux bénéficiaires d'acquérir des compétences dans des domaines définis par les unités suivantes :

Unité 1- Notions de base en andragogie ;

Unité 2- Méthodologie d'élaboration d'un plan de formation en entrepreneuriat coopératif agricole ;

Unité 3- Techniques actives de formation des acteurs agricoles.

Initiation à l'entrepreneuriat coopératif agricole

II

Il se dit souvent que « le meilleur formateur d'entrepreneurs doit être lui-même entrepreneur ».

Ce module prépare les bénéficiaires à être des personnes avisées pour parler de l'entrepreneuriat notamment agricole. Il insiste sur les réflexes et comportements à avoir pour faire l'appui-conseil aux agriculteurs afin qu'ils deviennent de bons entrepreneurs au service du développement de leurs exploitations.

Ce module est axé autour de trois unités à savoir :

Unité 1- Notions de base en entrepreneuriat individuel et en entrepreneuriat coopératif agricole :

Unité 2- De l'idée à la création d'une exploitation agricole viable

Unité 3- Entrepreneuriat coopératif agricole.

Coopérative et développement

III

Aujourd'hui beaucoup de personnes parlent de coopérative sans savoir ce qu'elle est réellement. On désigne autrement ce qui est coopératif et on l'appelle «coopérative», ce qui ne l'est pas. Il importe de dissiper ces confusions qui ne font que plomber toutes les initiatives de développement coopératif qui se font ici et là.

Ce module vise à permettre aux bénéficiaires du programme de cerner sans équivoque ce qui est coopérative et de marquer la différence entre elle est les organisations apparentées. Son contenu s'articule autour des trois unités suivantes :

Unité 1- Contexte historique du mouvement coopératif mondial et situation actuelle des coopératives en Afrique

Unité 2- Identité coopérative, typologie et spécificités de l'entreprise coopérative ;

Unité 3- Constitution et développement des sociétés coopératives.

Organisation et Gestion administrative de la coopérative

IV

La coopérative en tant qu'institution doit avoir un fonctionnement interne basé sur les textes statutaires. Elle produit dans le cadre de son fonctionnement des informations administratives de diverses natures. Ces informations doivent être bien organisées, stockées et utilisées en temps opportun pour des prises de décisions dans son management. De plus, le législateur rend obligatoires certains supports de données juridico-administratives et le conseiller en appui aux coopératives doit bien cerner ces éléments afin de renforcer les compétences des coopérateurs et élus des coopératives sur la mise au point, leur utilisation judicieuse et leur archivage pour des exploitations ultérieures.

Le contenu de ce module est articulé autour des unités suivantes :

Unité 1- Organisation dans les sociétés coopératives dans le secteur agricole ;

Unité 2- Gestion du sociétariat et des délibérations des organes de gestion ;

Unité 3- Techniques d'élaboration des documents administratifs des coopératives ;

Unité 4- Classement et archivages des documents administratifs des coopératives.

Planification des activités des coopératives

La planification est une fonction essentielle pour une entreprise qui se veut performante. Cette fonction, souvent dans nos coopératives, est reléguée au second plan, laissant la place à l'improvisation et au pilotage à vue. Il importe donc dans la perspective de relance d'un mouvement coopératif agricole entreprenant d'accorder une attention particulière à cette fonction. C'est pourquoi, à travers ce module, il convient d'harmoniser les connaissances des formateurs et cadres engagés dans la promotion des coopératives agricoles sur les notions ainsi que les méthodes de la conduite de la planification au sein des coopératives.

Le contenu du module s'articule autour des unités suivantes :

Unité 1- Généralités sur la planification au sein des coopératives ;

Unité 2- Processus de la planification stratégique dans la coopérative et dans les structures faîtières coopératives ;

Unité 3- Plan d'affaires de la coopérative : processus de son élaboration et éléments de contenu.

Gestion des ressources humaines de la coopérative

Les ressources humaines sont très précieuses pour toute organisation. Leur bonne gestion oriente dans une grande mesure les résultats de l'entreprise. Comme l'a écrit Charles-Henri Besseyre des Horts dans son ouvrage ***Gérer les ressources humaines dans les entreprises*** : « Ce qui différencie les entreprises performantes des entreprises non performantes, ce sont avant tout les hommes, leur enthousiasme, leur créativité. Tout le reste peut s'acheter, s'apprendre ou se copier».

Le contenu de ce module s'articule autour des trois unités qui suivent :

Unité 1- Typologie des ressources humaines de la coopérative :

Unité 2- Dysfonctionnements possibles dans la gestion des ressources humaines de la coopérative ;

Unité 3- Diagnostic, organisation et mécanismes de renforcement de la motivation des ressources humaines d'une coopérative.

Gestion commerciale et contractualisation dans les filières agricoles

VII

La question de la commercialisation des produits agricoles constitue dans la majorité des cas une problématique majeure pour la plupart des producteurs ainsi que leurs organisations. Les difficultés de commercialisation des produits agricoles engendrent souvent des pertes post-récoltes le plus souvent énormes notamment dans les filières maraîchères.

Les problèmes de commercialisation des produits agricoles proviennent de multiples facteurs dont la mauvaise organisation des acteurs du marché des produits agricoles, le manque d'approche de production sur commande par le système de contractualisation dans les filières agricoles et l'exiguïté des marchés des produits agricoles.

Les cadres et personnes ressources qui accompagnent les coopératives dans leur développement doivent avoir des capacités plus élevées afin d'apporter une expertise de qualité aux coopératives à la base.

Le contenu du module est axé autour des unités suivantes :

Unité 1- Techniques d'étude du marché des produits agricoles dans les différentes régions d'Afrique subsaharienne ;

Unité 2- Segmentation du marché d'écoulement des produits et définition des stratégies de marketing ;

Unité 3- Contractualisation dans les filières agricoles et production sur commande.

Gestion comptable des coopératives agricoles

VIII

S'il existe un maillon des fonctions de gestion des coopératives laissé pour compte, c'est probablement la gestion des ressources matérielles. Ceci s'illustre par le fait que les biens d'équipement mis à la disposition des organisations de producteurs ou de transformation des produits agricoles sont insuffisamment entretenus de sorte que leur durée de vie réelle est beaucoup plus courte que la durée comptable.

Quant à la gestion comptable et financière, le faible niveau de compétences de bons nombres de membres de coopératives investis dans les fonctions de gestion financières, ne parviennent pas à bien tenir les supports de comptabilité conçus à leur intention.

Les éléments de contenu de ce module sont :

Unité 1- Gestion des ressources matérielles des coopératives ;
Unité 2- Comptabilité dans les coopératives ;
Unité 3- Travaux de fin d'exercice comptable dans une coopérative: des comptes de résultats aux propositions d'affectation des résultats
Unité 4- Méthodologie d'un audit de gestion de la coopérative.

Gouvernance des coopératives

IX

La gouvernance des entreprises est devenue une préoccupation de grande importance ces dernières années. Elle devient un facteur majeur pour les coopératives qui souhaitent bénéficier d'une attention des partenaires techniques et financiers pouvant les aider dans le développement de leurs activités. Les personnes ressources investies dans une fonction d'appui-conseil aux coopératives doivent cerner tout le contour de ce concept pour mieux en tenir compte dans leurs interventions sur le terrain.

Le contenu du module s'articule autour des unités suivantes :

Unité 1- Notion de gouvernance des coopératives et des structures faîtières coopératives ;

Unité 2- Socles de la gouvernance dans les coopératives et les structures faîtières coopératives

Unité 3- Mécanisme de la pérennisation de coopérative et des réseaux.

Objectifs et horaires

N°	Module	Objectif général	Masse horaire
1	Technologie d'éducation et de formation des adultes appliquée à l'entrepreneuriat coopératif agricole	Renforcer le niveau de connaissance des acteurs sur la technologie de la formation et de la sensibilisation pour la promotion des sociétés coopératives agricoles viables en Afrique .	15 h
2	Initiation à l'entrepreneuriat coopératif agricole	Renforcer les compétences des formateurs et personnel d'appui-conseil à l'entrepreneuriat coopératif sur le développement de la culture d'entreprise coopérative agricole en Afrique .	15 h
3	Coopérative et développement	Renforcer le niveau de maitrise de l'identité coopérative et du processus approprié pour la création de coopératives agricoles viables en Afrique .	15 h

4	Organisation et Gestion administrative de la coopérative	Renforcer le niveau de compétence sur la gestion administrative des coopératives agricoles en Afrique .	15 h
5	Planification des activités des coopératives	Renforcer le niveau de compétences des bénéficiaires sur la formation et l'accompagnement des coopératives à la planification de leurs activités.	20h
6	Gestion des ressources humaines de la coopérative	Renforcer les compétentes des formateurs dans l'appui conseil sur la gestion des ressources humaines des coopératives et des structures faîtières.	15 h
7	Gestion commerciale et contractualisation dans les filières agricoles	Accroître les compétences des formateurs sur l'accompagnement des coopératives dans la gestion commerciale et la contractualisation dans les filières agricoles	20h
8	Gestion comptable des coopératives agricoles	Accroitre les compétences des formateurs dans la mise en place d'une comptabilité simplifiée respectant les prescriptions de la législation communautaire ainsi que les exigences de bonne gouvernance au sein de ces organisations .	20h
9	Gouvernance des coopératives	Renforcer les compétences des bénéficiaires sur la gouvernance des coopératives et des réseaux de coopératives agricoles.	15 h
Masse horaire totale		**150 h**	

Cibles de la formation

- Les responsables des services nationaux, régionaux voire locaux de la promotion des coopératives ;
- Les consultants désireux de développer leur expertise dans le domaine de l'économie coopérative ;
- Les responsables des projets et programmes disposant d'une composante d'appui à l'organisation et à la structuration des filières agricoles
- Les acteurs et autres cadres en charge du développement des coopératives dans les réseaux de coopératives (les structures faitières)
- Les responsables et animateurs d'ONG spécialisées dans l'organisation des acteurs du secteur agricole
- Les chercheurs et autres acteurs de développement désireux de se spécialiser dans la promotion de l'entrepreneuriat coopératif
- Toutes les autres personnes désireuses de renforcer leurs expertises en entrepreneuriat coopératif agricole.

Organisation des sessions de formation

Le Programme Panafricain de formation à l'entrepreneuriat Coopératif agricole est structuré en trois (3) sessions de formation de 8 à 10 jours d'affilé, ceci de la manière suivante

Sessions de formation	Modules couverts	Masse horaire totale
Première session	Technologie d'éducation et de formation des adultes appliquée à l'entrepreneuriat coopératif agricole Initiation à l'entrepreneuriat coopératif agricole Coopérative et développement	45
Deuxième session	Organisation et Gestion administrative de la coopérative Planification des activités des coopératives Gestion des ressources humaines de la coopérative	50
Troisième session	Gestion commerciale et contractualisation dans les filières agricoles Gestion des ressources matérielles et financières et de la comptabilité des coopératives Gouvernance des coopératives	55
	Masse horaire Totale	150

Méthodes de formation

Les méthodes retenues dans le cadre de cette formation permettent non seulement de disposer à la fin des connaissances théoriques solides sur l'entrepreneuriat coopératif agricole mais donnent des aptitudes à la conduite de nombreuses expertises comme :

- L'application des principes andragogiques dans les activités de formation pour une plus grande efficacité ;

- L'appui conseil à la création et à la promotion de véritables coopératives agricoles ;

- L'appui à l'élaboration des textes de base des coopératives conformément aux dispositions des législations en vigueur ;

- L'audit organisationnel des coopératives ;

- L'appui-conseil aux coopératives en vue de l'élaboration de leur plan de développement de ressources humaines ;

- L'appui-conseil aux coopératives dans le cadre de l'élaboration de leur plan de développement stratégique

- L'appui-conseil à l'élaboration des supports de gestion comptable et financière des coopératives ;

- L'appui-conseil pour une bonne gouvernance dans les coopératives (élaboration des manuels de procédures, des codes de déontologie, des supports de gestion organisationnelle et administrative….)

La formation prévue dans le cadre de ce programme étant de l'ordre de l'andragogie, **les méthodes actives** suivantes sont utilisées durant toutes les sessions

Les méthodes orales

Les activités qui découlent de cette méthode s'articulent autour des :

- Exposés suivis de débats ;
- Projections de films suivies de débats;
- Échanges entre participants et personnes ressources sur des thématiques précises.

Les méthodes pratiques

Les méthodes pratiques de cette formation intègrent les activités suivantes :

- études de cas et des travaux dirigés (individuels ou en groupe);
- visites de terrain assorties de travaux pratiques dans des sociétés coopératives ;
- productions par les participants sous forme d'inputs pédagogiques susceptibles d'aider des coopératives dans leur développement.

Coût de la formation

Pour obtenir la certification à la fin de cette formation, tout participant doit nécessairement suivre avec succès les trois sessions de formation. Toutefois les personnes intéressées par une session spécifique auront une attestation de participation à la session mais pas une certification.

Chaque session de formation coûte 2000 $ us soit 6.000 $ pour l'ensemble des trois sessions.

Ce coût prend en compte :

- Les frais d'inscription à la formation ;
- Tous les documents physiques et supports électroniques produits dans le cadre des sessions de formation ;
- Les pause-café et les déjeuners de travail ;
- Les déplacements pour les visites de terrain.

Les voyages internationaux pour chaque session, le déplacement au lieu de formation (allée et retour), l'hôtel et le diner sont à la charge des participants. Toutefois l'organisation de la formation étudiera avec les participants (i) des voyages groupés, et (ii) la réduction des coûts des hôtels afin de faciliter la participation aux postulants.

Trois sessions internationales de formation sont organisées chaque année par la CPC dans un pays membre. Le choix du pays tient compte de l'effectif des personnes inscrites dans le pays.
En fonction de la demande, d'autres sessions peuvent être organisées.

Pays membres de la CPC

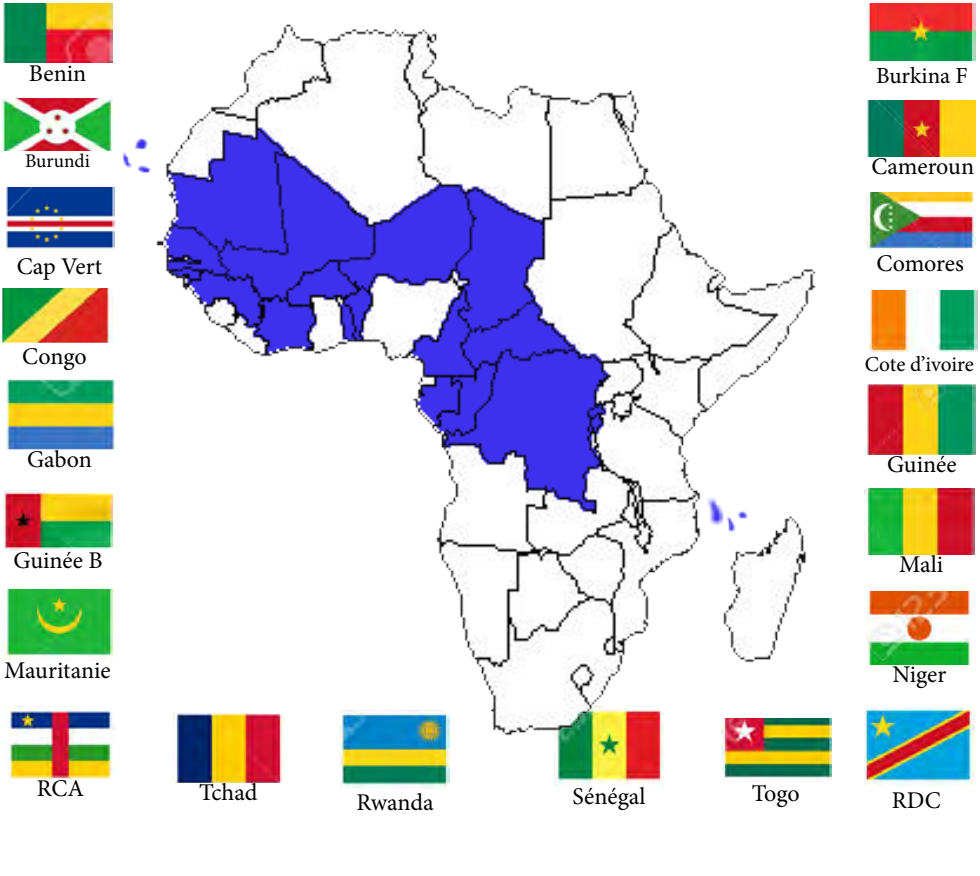

Secrétariat Exécutif de la CPC

Yaoundé - Cameroun
Bastos (Nylon), à côté de l'Ordre des médecins du Cameroun

+(237) 655 19 49 91
673 07 71 25

ppfeca@yahoo.com
cpcsecam@cpc-africoop.org

www.cpc-africoop.org

BP 12430

DAXE +(237) 695 08 28 86